# Notes pour le débriefing : Des standards, pour quoi faire ?

* **La coordination :** Plusieurs personnes et organisations qui utilisent une même série de standards partagent un langage commun et des objectifs communs.

Il existe plusieurs séries de standards, et la plupart sont plus stricts que les standards « minimums » de Sphère. Mais même lorsqu’ils disposent de leurs propres standards, les gouvernements et autres agences se tournent vers Sphère parce que c’est ce qu’utilisent leurs partenaires et parce que, dans une situation post-catastrophe ou de crise aigüe, les standards de Sphère sont peut-être plus atteignables que les leurs.

* L’**estimation**, le **suivi** et l’**évaluation** :Le manuel Sphère (particulièrement ses indicateurs clés et listes de vérification) peut servir à éclairer différents types d’estimations, de suivis et d’évaluations. Consultez le guide [Sphère en contexte et pour l’estimation, le suivi, l’évaluation et l’apprentissage](https://spherestandards.org/fr/resources/sphere-en-contexte-et-pour-lestimation-le-suivi-levaluation-et-lapprentissage/) pour obtenir de plus amples informations.
* La **qualité** de l’aide apportée. Les standards aident à définir la qualité. Les standards définissent les conditions minimums d’une vie dans la dignité, et donc les résultats minimums souhaités d’une intervention humanitaire. La CHS peut servir à mesurer la qualité et la redevabilité d’une organisation humanitaire et de ses programmes.
* L’**efficacité** (un des aspects de la qualité) : Les standards Sphère sont décidés d’un commun accord, au préalable, et sont concis. Sans standards, la **planification** des programmes serait très chronophage, car les informations que contient le manuel sont la synthèse de centaines de ressources différentes.
* La **professionnalisation** du secteur : Les organes professionnels ont des standards. Dès les années 1980 et 1990, avant même que l’Évaluation conjointe de l’aide d’urgence au Rwanda (ECAUR) ne souligne le manque de professionnalisme, les acteur-trices humanitaires avaient identifié la nécessité de disposer d’un ensemble de standards humanitaires. Des standards régulièrement mis à jour tiennent compte des nouvelles connaissances et de l’expertise accumulée, et permettent au secteur tout entier d’**apprendre**.
* Le **plaidoyer :** « Notre rôle d’assistance met en évidence une réalité : ceux qui sont investis au premier chef de cette responsabilité ne sont pas toujours totalement en mesure d’assumer ce rôle eux-mêmes, ou ne souhaitent pas l’assumer. » (extrait du [paragraphe 3 de la Charte humanitaire](https://handbook.spherestandards.org/fr/sphere/#ch003_001_002)) Cette responsabilité incombe principalement au gouvernement, mais à défaut, à toute personne en charge : une autorité locale, un-e leader communautaire, un groupe armé, voire la mafia.

Le rôle clé des acteur-trices humanitaires est de défendre les droits des populations affectées et d’inciter les personnes au pouvoir à assumer leurs responsabilités. Si certaines organisations sont spécialisées dans le plaidoyer, tou-tes les acteur-trices humanitaires en font.

*(suite sur la page suivante...)*

Les standards énoncent les conditions – minimales – à remplir par la personne responsable, et peuvent dès lors servir à quantifier les écarts entre ce qui est, et ce qui devrait être. Ceci fonctionne d’autant mieux si le gouvernement reconnaît Sphère – plusieurs le font.

Le plaidoyer en faveur de l’utilisation des standards Sphère est l’une des principales activités des points focaux Sphère. De plus amples informations à ce propos sont disponibles sur la page suivante : <https://spherestandards.org/fr/resources/?category=ndmas-fr>

Toute personne peut plaider en faveur d’une augmentation de l’utilisation des standards Sphère parmi ses partenaires. Le cours en ligne *Comment devenir promoteur de Sphère* explique comment procéder : <https://learning.spherestandards.org/?lang=french>.

* La **prévisibilité** et la **cohérence :** Une organisation qui adhère aux principes et standards de Sphère doit se comporter de manière cohérente et prévisible, afin de faciliter la coopération.
* La **redevabilité** en matière de ressources et envers les personnes : Ceci est très important, et la « redevabilité » devra être précisément définie dans le cadre d’une autre activité (telle que l’*activité 2.3 : Pouvez-vous définir des termes clés essentiels à Sphère ?*).
* La **transparence** est un autre aspect de la redevabilité. Elle est étroitement reliée au fait, pour une organisation, d’être prévisible et cohérente : les standards fournissent un point de référence qui explique les actions que vous menez.